

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

01333

Société :

ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MEGZARI ABDELHAMID

Date de naissance :

16/04/1952

Adresse :

103, RUE ALI ABDERRAZAK - APP 8

Tél. :

0661973497

Total des frais engagés :

3 800,00 DH

Cadre réservé au Médecin

Dr. Abdelwahab TAKADOUR
Ophthalmo logiste
304, Bd. 2Mars - Casablanca
Tel : 0522 82 93 96/0527 29 10 55

Cachet du médecin :

Date de consultation :

10/09/2020

Nom et prénom du malade :

MEGZARI ABDELHAMID Ag

Lien de parenté :

Lui-même

Génjoint

Enfant

Nature de la maladie :

A métropé

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous un pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 10/09/2020

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉ

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
SEPT 2020	S		100,-	INP : 0911321003 Dr. Abdelwahab TAKHADUS Ophtalmologue 304, Bd. 2 Mars - Casablanca 062 92 93 96 0527 29 19 5

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE - Opticien - Optométriste 89, Rue Beni Mguild Hay Layoune Casablanca - Tél: 06 61 73 66 44	08/09/2020					3800,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Dr. Abdelwahab TAKADOUM

OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste Titulaire du C.E.S.
de la Faculté de Médecine de PARIS
Ex. Attaché Assistant aux Hôpitaux de Paris

الدكتور عبد الوهاب تقدوم

اختصاصي في طب العيون

حاائز على شهادة الدراسات العليا من كلية الطب بباريز
طبيب ملحق بمستشفيات باريز سابقا

MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

LASER-ANGIOPHARIE

LENTILLES DE CONTACT

Expert Assermenté près des Tribunaux

أمراض و جراحة العين

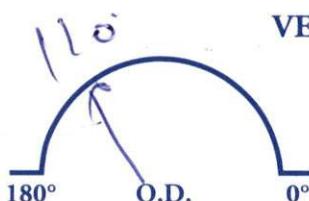
العلاج بأشعة الليزر

العدسات اللاصقة

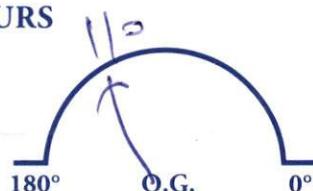
خبير محلف لدى المحاكم

Mr :

CASABLANCA, LE : 10/09/2020



VERRES CORRECTEURS



Vision de loin : O.D.

$$+3 \quad (110^\circ - 110)$$

O.G.

$$+3 \quad (110^\circ - 1)$$

Vision de près : O.D.

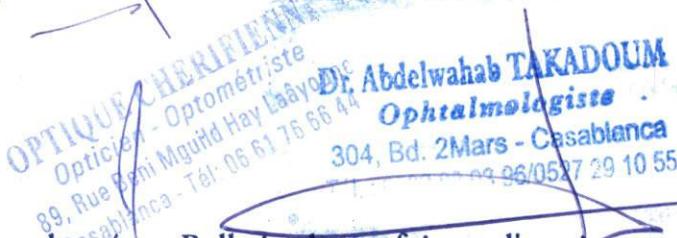
O.G.

$+3$

Monture

Téinte

Progressif



Rapporter le présent Bulletin chaque fois que l'on vient consulter

شارع 2 مارس الطابق الأول (قرب مسجد السنة)، فوق التجاري وفا بنك
304, Bd. 2 Mars 1^{er} étage (près de la Mosquée Essounna), Au dessus de Attijari Wafa bank
Tél.: 05 22 82 93 96 / 05 27 29 10 55

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES OPTICIENS DU MAROC

OPTIQUE CHERIFIENNE

(opticien spécialiste)

89, Rue Beni M Guild

Casablanca

Tél : 0661766644

Ordonnance de M. le Docteur :

ABD EL MATELAB TAKADOU



النظارات الشريفة

اختصاصي في النظارات البصرية

، زنقة بنى امكيد الدار البيضاء 89

الهاتف: 0661766644

N° 00190

N° de nomenclature 431

Correspondant à la prescription 431

LOIN	OD : +3.00 D -1.00 L	PRES	OD : +3 OG : +3
	OG : +3 (110, -1)		

FOURNITURE

Montures : Opticien

120.00 Dastan 100

Verres : Progressif

13.00 Dastan 100

Transtions - A1

13.00 Dastan 100

OPTIQUE CHERIFIENNE

Total : 120.00 Optométriste
89, Rue Beni Mguild Hay Laâyoune

38.00 Dastan 100

Arrêtez la présente facture à la somme de

Casablanca le : 08.10.91 20.20

M/ou Mme :

MOUZARI ABD EL HADD

OPTIQUE CHERIFIENNE

Opticien - Optométriste

89, Rue Beni Mguild Hay Laâyoune

Casablanca - Tél: 06 61 76 66 44